

DÉPARTEMENT
de la
Normandie-Meridionale
ARRONDISSEMENT
Caudebec
CANTON
Royan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de **ROYAN**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **16 Mai 1953** 195

OBJET :
Révisés à la
Commission Administrative
de l'Hôpital.

L'an mil neuf cent ~~cinquante trois~~, le **16** du mois
de **Mai**, le Conseil Municipal de **Royan**
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Max Brusset, Député Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le **11 Mai 1953**.

5041
NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :

Etaient présents : MM. **Brusset, Delsalle, Seugnet, Reutin, Castelneau, Cousinet, Gausseil, Regazoni, Dufour, Domecq, Rochedereux, Papeau, Guillaud, Pouget, Chamboulan, Fouché, Guichacou, Simon, Lafage, Marteau, Coumil, Chamartaud, Bourdeille, Laurent, Bourdonneau.**

DATE
d'archivage, à la porte
mairie, du compte
de la séance :

Absents : MM. **Excusé : M. Vaucheret**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. **Coumil**, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Après vote au bulletin secret, sont élus délégués
à la Commission Administrative de l'hôpital :

M. Regazoni
M. Gausseil

Fait et délibéré à Roym
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM. _____

le vote a eu lieu au
tin public, établir à
sité la désignation de
vote (Art. 51 de la loi
avril 1881).

entionner à la suite
use qui les a empêchés
igner (Art. 57 de la loi
icipale).